

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 99

15 janvier 2008

### SOMMAIRE

<b>Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie S.à.r.l. ....</b>	<b>4751</b>	<b>Meta-Agent Software S.à r.l. ....</b>	<b>4743</b>
<b>AP Genie Civil &amp; Consulting S.à r.l. ....</b>	<b>4752</b>	<b>Millicom Telecommunications S.A. ....</b>	<b>4749</b>
<b>Bijouterie Hopp Anne s.à.r.l. ....</b>	<b>4752</b>	<b>New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l. ....</b>	<b>4750</b>
<b>Borealis (Luxembourg) S.C.A. ....</b>	<b>4744</b>	<b>Nexusgrove Holdings Iceland Ehf., Luxembourg Branch ....</b>	<b>4748</b>
<b>BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l. ....</b>	<b>4748</b>	<b>Pänlux S.à r.l. ....</b>	<b>4751</b>
<b>Capivent S.A. ....</b>	<b>4738</b>	<b>Roast S.à r.l. ....</b>	<b>4747</b>
<b>Colibri S.à.r.l. ....</b>	<b>4747</b>	<b>SCF European Participations I S.A. ....</b>	<b>4741</b>
<b>Compagnie Financière Parthénon S.A. ...</b>	<b>4749</b>	<b>Semantica Sàrl ....</b>	<b>4743</b>
<b>Corallia ....</b>	<b>4738</b>	<b>Sokrat Investments Holding S.A. ....</b>	<b>4743</b>
<b>Eckmul ....</b>	<b>4737</b>	<b>Solum Bertrange I Holding S.A. ....</b>	<b>4750</b>
<b>Editions Lëtzeburger Journal S.A. ....</b>	<b>4737</b>	<b>Solum Real Estate S.A. ....</b>	<b>4751</b>
<b>Eldfell S.A. ....</b>	<b>4752</b>	<b>United BM (US) Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>4746</b>
<b>Ets Emile BAUM s à r l ....</b>	<b>4738</b>	<b>United Commonwealth Holdings S. à r.l. ....</b>	<b>4746</b>
<b>Eurodyne ....</b>	<b>4737</b>	<b>United News Distribution S.à r.l. ....</b>	<b>4747</b>
<b>Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L. ....</b>	<b>4749</b>	<b>UNM Holdings S.à.r.l. ....</b>	<b>4746</b>
<b>Fiduciaire Simmer &amp; Lereboulet S.A. ....</b>	<b>4751</b>	<b>Valartis Real Estate Opportunities Income Fund ....</b>	<b>4706</b>
<b>FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III ....</b>	<b>4739</b>	<b>Waalfin Holding S.A. ....</b>	<b>4743</b>
<b>GKF-Group Holding S.A. ....</b>	<b>4748</b>	<b>WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l. ....</b>	<b>4738</b>
<b>Hortulux-Flours s.à r.l. ....</b>	<b>4742</b>		
<b>International Fire Center S.A. ....</b>	<b>4752</b>		
<b>La Cuisine de Pékin S.A. ....</b>	<b>4749</b>		
<b>Lux Délices S.A. ....</b>	<b>4750</b>		

**Valartis Real Estate Opportunities Income Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 134.548.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December,  
Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

VALARTIS BANK AG, a company incorporated and existing under the laws of the Swiss Confederation, having its registered office at 24 Sihlstrasse, CH-8021 Zürich, Swiss Confederation,

duly represented by Maître Paul Van den Abeele, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zurich, on December 12, 2007.

The aforementioned proxy will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a public limited company:

**Preliminary title**

**Definitions**

«2007 Law» the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time

«Administrative Agent» any Person appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as domiciliary and corporate agent, administrative agent and registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg

«Article» an article of the present articles of incorporation

«Articles of Incorporation» the present articles of incorporation of the Company

«Auditor» the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé)

«Benefit Plan Investor» a «Benefit Plan Investor» is (i) an «employee benefit plan» as defined in Section 3(3) of ERISA and that is subject to Part 4 of Subtitle B of Title I of ERISA, (ii) a «plan» as defined in and subject to Section 4975 of the Internal Revenue Code of 1986 (the «Code»), or (iii) any entity whose underlying assets are deemed for purposes of ERISA or the Code to include «plan assets» by reason of such plan investment in the entity

«Board of Directors» the board of directors of the Company

«Business Day» a weekday on which banks are normally open for business in Luxembourg and Switzerland

«Class» each class of Shares in which Shares of a particular Sub-fund can be issued

«Closing» with respect to any Class of any Sub-fund, any date on which any signed Subscription Agreements from prospective investors are accepted by the Company

«Committed Capital» in respect of the Shares of a Sub-fund, the equity contributions that Investors make or undertake to make in that Sub-fund pursuant to a Subscription Agreement

«Commitment» an undertaking to subscribe for Shares of a Sub-fund for a certain maximum amount, which an Investor has given to the Company pursuant to the terms of a Subscription Agreement (and which has been accepted by the Company)

«Company» VALARTIS REAL ESTATE OPPORTUNITIES INCOME FUND, a SICAV-FIS established in Luxembourg under the 2007 Law

«Custodian» such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws and regulations

«Defaulting Investor» any Investor or Shareholder declared as such by the Company in accordance with Article 7 hereof

«Director» any director for the time being of the Company

«Euro» or «EUR» the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957), as amended

«First Closing» for each Sub-fund, the date on which the first Subscription Agreements in relation to the first issuance of Shares are accepted by the Company, as disclosed in the Prospectus

«Initial Offer Period» for each Sub-fund, the period during which the Company shall target a certain level of initial Commitments for that Sub-fund, such period expiring on the date when the Company decides, in its absolute discretion, to end such period

«Initial Subscription Price» the price at which Shares of each Class in each Sub-fund are issued until (and including) the end of Initial Offer Period of such Sub-fund and Class, as specified for each Class of each Sub-fund in the Prospectus

«Institutional Investor» has the meaning ascribed to it in the Prospectus

«Investment Advisor» any Person appointed by the Board of Directors or the Investment Manager (if any) to supply advisory services in connection with the management of certain Sub-funds, as specified for each relevant Sub-fund in the Prospectus

«Investment Manager» any Person appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as investment manager of the Company in Luxembourg

«Investment Subsidiary» any company, body corporate, limited partnership, trust or legal form, which is owned and/or controlled by, or is to be acquired directly or indirectly, in whole or in part, by the Company and/or by another Investment Subsidiary and the purpose of which is to invest directly or indirectly in assets corresponding to the investment strategy of the Company and its Sub-funds

«Investor» any Well-informed Investor who has signed a Subscription Agreement which has been accepted by the Company (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)

«Mémorial» the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which is the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg

«Net Asset Value» the net asset value of the Company or a Sub-fund, as determined in accordance with Article 11 of the Articles of Incorporation and the Prospectus

«Net Asset Value per Share» the net asset value per Share of any Class within any Sub-fund determined in accordance with Article 11 of the Articles of Incorporation and the Prospectus

«Person» any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity

«Prohibited Person» (i) any person or entity identified from time to time (whether by way of specific designation, general categorisation or otherwise) by any government or legal authority wherever in the world as a person or entity with which third parties are prohibited from transacting business or (ii) any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Board of Directors the holding of Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred. A Prohibited Person includes persons:

(a) designated by the United States Department of Treasury's Office of Foreign Assets Control from time to time as a «specially designated national or blocked person» or similar status or given any similar status under other similar legislation in the United Kingdom or European Union (as at the date of this Agreement, the United States list is published on the internet at [www.ustreas.gov/offices/enforcement/ofac](http://www.ustreas.gov/offices/enforcement/ofac)); or

(b) described in Section 1 of the United States Executive Order 13224, issued on 23 September 2001

«Prospectus» the prospectus of the Company, as amended from time to time

«Reference Currency» the reference currency of each Sub-fund as specified in the Prospectus

«Shareholders» any registered holder of a Share

«Share» any share in the capital of the Company from any Class within any Sub-fund subscribed by any Shareholder and issued pursuant to the Prospectus and these Articles of Incorporation

«SICAV - FIS» société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

«Sub-fund» a specific portfolio of assets and liabilities within the Company having its own Net Asset Value and represented by one or more separate Classes

«Subscription Agreement» the agreement entered into between any Investor and the Company by which:

(a) the Investor commits himself to subscribe for Shares of a Sub-fund for a certain maximum amount;

(b) the Company commits itself to issue Shares of that Sub-fund to the relevant Investor to the extent that such Investor's Commitment is called up and paid; and

(c) the Investor makes certain representations and give certain warranties to the Company

«US» the United States of America

«US Person» has the meaning given in Regulation S under the United States Securities Act of 1933, as amended

«Valuation Date» a Business Day on which the Net Asset Value per Share is determined in accordance with the Articles and such other date(s) which the Board of Directors may determine in its discretion

«Well-Informed Investors» has the meaning ascribed to it by article 2 of the 2007 Law, and includes:

(a) Institutional Investors;

(b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and

(c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions:

(i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of EUR 125,000.- in the Company; or

(ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article II of Directive 93/22/CEE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company

### **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of VALARTIS REAL ESTATE OPPORTUNITIES INCOME FUND.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Branches, Investment Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in any kind of assets (including derivatives) eligible under the 2007 Law, with the objective of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

### **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-funds.** The capital of the Company shall be represented by fully paid-up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The subscribed capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent in any other currency within the first twelve months following its approval by the Luxembourg supervisory authority, and thereafter may not be less than this amount.

The initial capital of the Company shall be set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) fully paid-up Shares with no par value.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares which may differ inter alia in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum investment and/or subsequent holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board of Directors shall establish a pool of assets constituting a Sub-fund (compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares. Each such pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-fund. The Board of Directors shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-fund.

The Board of Directors may create each Sub-fund for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board of Directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 8 below, notwithstanding the provisions of Article 24 below.

At each prorogation of a Sub-fund, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prorogation becoming effective. The Prospectus of the Company shall indicate the duration of each Sub-fund and, if appropriate, its prorogation.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Company shall be considered as a single legal entity. As between the Shareholders, each Sub-fund shall be treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-funds.

For consolidation purposes, the reference currency of the Company is the Euro.

The Share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

**Art. 6. Form of Shares.** The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid-up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7, 10 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to 3 decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to the Shareholders by bank transfer.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid-up, in any Class and in any Sub-fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-fund and Class is suspended pursuant to the provisions of Article 12 hereof.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription and/or a minimum holding amount. The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-fund and/or Class of Shares, levy an issuing commission and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

After the Initial Offer Period as determined by the Board of Directors and specified with respect to each Class of each Sub-fund in the Prospectus, Shares shall be issued at the latest available Net Asset Value per Share of the relevant Class and Sub-fund, as determined in compliance with Article 11 hereof. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the Initial Offer Period in any Sub-fund will be offered at the Initial Subscription Price. The subscription

price of the Shares issued on the basis of Subscription Agreements accepted following the First Closing will be increased by an amount to be paid by each Investor to pay its pro rata share of the cost of formation, establishment, organisation and administration of the Company, launching expenses, management and performance fee (if any), acquisition fees, disposal fees, financing fees and other fixed fees recalculated from the First Closing as if all Shareholders had subscribed for the Shares at the time of the First Closing. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are sold will also be charged.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The failure of an Investor to make, within a specified period of time determined by the Board of Directors, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of its Commitment, entitles the Company to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which results in the penalties determined by the Board of Directors and detailed in the Prospectus, unless such penalties would be waived by the Board of Directors in its discretion.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Sub-funds.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with Article 12 hereof, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

**Art. 8. Redemption of Shares,** Unless otherwise provided for in the Prospectus, any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

The payment of the redemption price shall be made not later than 15 Business Days, provided that all the documents necessary to the redemption have been received by the Company and unless legal constraints, such as foreign exchange controls or restrictions on capital movements, or other circumstances beyond the control of the Company make it impossible or impracticable to transfer the redemption amount to the country in which the application for redemption was submitted, and subject to the provision of Article 12 hereof. However, the Board of Directors reserves the right to postpone the payment of the redemption proceeds for fourteen (14) additional calendar days provided that the Board of Directors reasonably determines that this is in the best interests of the remaining Shareholders.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class and Sub-fund (calculated as at the next Valuation Date), less any applicable redemption charge, as disclosed in the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded down to two decimal places, the Company being entitled to receive the adjustment.

Where it appears that, due to the situation of the Shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the Shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount no longer be claimed by the Shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules.

If, on any given date, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Date(s) following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Company before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable Valuation Date following the end of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares of the Company.

If the net assets of the relevant Sub-fund or Class on any particular Valuation Date fall at any time below the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to Article 24 hereof, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-fund or Class. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-fund and Class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the relevant Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, but with the consent of the Shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder in specie by allocating to such Shareholder investments from the pool of assets set up in connection with such Sub-fund, equal in value (as calculated in the manner described in Article 11), as of the Valuation Date with respect to which the redemption price is calculated, to the applicable Net Asset Value of the Shares to be redeemed minus any applicable redemption charge. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

The Company is not bound to deal with a request for redemption of Shares received in relation to any Valuation Date, either (i) if the amount of such redemption request is lower than EUR 500,000.-, (ii) if, after the redemption, investment by Benefit Plan Investors could be deemed to be «significant» for purposes of the United States Department of Labour under ERISA or (iii) if, after the redemption, the Shareholder would be left with a balance of Shares having a value of less than the minimum holding amount; in which case the Company may decide that this request be treated as a request for redemption of the full balance of the Shareholder's holding of Shares.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company, any given Sub-fund or Class, pursuant to the procedure set forth in Article 10 hereof and the Prospectus.

All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Conversions of Shares between Sub-funds are not possible. Conversions of Shares between Classes of Shares within the same Sub-fund are not possible, unless provided otherwise in the Prospectus.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** Shares of the Company are available to Well-informed Investors only.

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person, as will be determined by the Board of Directors.

Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board of Directors, which shall refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia,

- (A) Shares would be transferred to investors not qualifying as Well-informed Investors;
- (B) Shares would be transferred to a Prohibited Person; and
- (C) Shares have been transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Sub-fund or the Shareholders.

For such purposes the Company may:

- (A) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and
- (B) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and
- (C) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and
- (D) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, the Shares being registered Shares, his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class as calculated with respect to the Valuation Date specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber of Shares issued in connection with the incorporation of the Company as long as such subscriber holds such Shares, nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution.

Notwithstanding the provisions hereabove, any Shareholder that is

(i) a German insurance company, German Pensionskasse or German pension fund (including a German Versorgungswerk) or any other entity subject to the investment restrictions of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) (each a «German Insurance Company») or

(ii) a regulated institutional investor that is required by applicable regulations or their constitutive documents to exclusively invest in transferable shares/units and having indicated this in the Subscription Agreement, shall have the right to dispose of (which term shall in particular include but not be limited to any sale, exchange, transfer, assignment or pledge) all or part of its Shares without requiring the consent of the Board of Directors, provided that Shares can only be transferred to investors qualifying as Well-informed Investors and not qualifying as Prohibited Persons. Any (secondary) liability of the transferor after the transfer for any outstanding Commitments or other amounts shall be excluded. In particular there shall be no joint and several liability of the transferor and the transferee with regard to such liabilities and obligations. Insofar and as long as a German Insurance Company holds Shares in the Fund as part of its coverage fund (Sicherungsvermögen) and such German Insurance Company is either in accordance with Sec. 70 of the German

Insurance Supervisory Act under the legal obligation to appoint a trustee (Treuhand) or has itself subjected to such obligation on a voluntary basis, such German Insurance Company shall dispose of such Shares only with the prior written consent of such trustee or its authorised representative appointed in accordance with section 70 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz), as amended from time to time. The Board of Directors shall have the right to rely on confirmations made by such Investor and such trustee on these matters.

**Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share.** The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund shall be calculated by the Administrative Agent under the responsibility of the Board of Directors with respect to each Valuation Date in accordance with Luxembourg law and generally accepted accounting principles.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund will be expressed in the Reference Currency of that Sub-fund as specified in the Prospectus. The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Sub-fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-fund at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Date in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund on any Valuation Date is determined by dividing (i) the value of the total assets of the Sub-fund properly allocable to such Class of Shares less the liabilities of the Sub-fund properly allocable to such Class of Shares by (ii) the total number of Shares of such Class of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of the Investment Subsidiaries of the Company will (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) be consolidated with the accounts of the Company at each Valuation Date and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets (including the fair value of investments owned by the Company and its Investment Subsidiaries) and the liabilities of the Company based on consolidated accounts prepared in accordance with generally accepted accounting principles.

The subscription price and the redemption price of the different Classes will differ within each Sub-fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class.

The assets of the Company shall include:

- (1) all existing credits held by the Company;
- (2) all properties or property rights registered in the name of the Company or any of its Investment Subsidiaries;
- (3) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of investment registered in the name of the Company;
- (4) all shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (5) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (6) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (7) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (8) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (9) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (10) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) Existing credits that are in a Sub-fund will generally be valued at the face value of the original investment, plus any accrued interest, less any repayments that have been received up to the Valuation Date. On any Valuation Date, however, if a credit has terms and conditions resulting from earlier agreements that are different from those if indeed the same credit would be issued for the remaining term of such credit on the Valuation Date, the value of the underlying credit may deviate from the face value as the Board of Directors may consider appropriate to reflect the true value thereof.

(b) The value of the real estate properties or property rights registered in the name of the Sub-fund or a direct or indirect Investment Subsidiary of the Sub-fund will be equal to their most recent valuation by the independent appraisers, provided that the Board of Directors may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the financial year and used throughout the following financial year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Sub-fund or by any of its Investment Subsidiaries or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

(c) The value of securities that are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities. For securities, for which trading on the relevant stock exchange is thin and secondary market trading is done between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Board of Directors may decide to value such securities in line with the prices so established.

(d) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board of Directors, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

(e) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.

(f) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

(g) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.

(h) Financial derivative instruments that are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

(i) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.

(j) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless,

however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate to reflect the true value thereof.

The Board of Directors may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (2) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees including performance fees (if any), custody fees, paying agency, cash management fees (if any), registrar and transfer agency fees, domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

- (1) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;
- (2) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;
- (3) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Sub-fund and/or Class as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-fund and/or Class;
- (4) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Sub-fund and/or Class or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-fund and/or Class, such liability shall be allocated to the relevant Sub-fund and/or Class;
- (5) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-fund and/or Class, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-funds and/or Classes, pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets of several Sub-funds and/or Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Sub-fund and/or Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-fund and/or Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-fund and/or Class, as described in the sales documents for the Shares of the Company, and finally (iii) all liabilities, whatever Sub-fund and/or Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;
- (6) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this Article:

(1) Shares to be redeemed by the Company under Article 8 hereof shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Date on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(4) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue and the Redemption of Shares.** With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or a redemption of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a «Valuation Date».

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund(s) from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company or such Sub-fund quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company or any Sub-fund(s) would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

(4) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Directors, be effected at normal rates of exchange;

(5) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company or any Sub-fund(s) cannot promptly or accurately be ascertained; or

(6) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company or any Sub-fund(s).

The suspension of a Sub-fund shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue and redemption of Shares of any other Sub-fund that is not suspended.

Any request for subscription or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be published in a Luxembourg daily newspaper and in any other newspaper(s) selected by the Board of Directors, as well as in the official publications specified for the respective countries in which Company Shares are sold. The Luxembourg regulatory authority, and the relevant authorities of any member states of the countries in which Shares of the Company are marketed, will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or Shareholder as the case may be applying for subscription or redemption of Shares of the Company.

### **Title III. Administration and supervision**

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, in Luxembourg, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, videoconference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of

Shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their Sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

**Art. 19. Conflict of Interest.** Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

Situations may occur where the Company, the Investment Manager (if any), any Investment Advisor(s) and/or the Administrative Agent (including their respective directors, officers, and employees) have conflicts of interest. In particular the Investment Manager (if any), any Investment Advisor(s) and the Administrative Agent do not perform their services exclusively for the Company and/or the Sub-fund(s), but possibly also for other third parties whose interests might conflict with those of the Investors of the Company. The Investment Manager and the Investment Advisor(s) shall, in such cases, allocate investment opportunities among the various parties advised or managed by them in a manner they believe to be reasonable and fair considering, inter alia, investment objective, strategies, restrictions and capital available for investment of the respective parties.

Conflicts of interests may also arise from the fact that the Company may (i) make investments relating to entities, which are managed, advised, or controlled by a company associated with the Investment Manager, any Investment Advisor(s) or any of their affiliates, or (ii) sell investments from any Sub-fund's portfolio to third parties which are managed, advised or controlled by the Investment Manager, any Investment Advisor(s) or any of their affiliates. In such event, each will at all times have regard to its obligations under any agreements to which it is party or by which it is bound in relation to the Company. In particular, but without limitation to its obligations to act in the reasonable best interests of the Shareholders when undertaking any dealings or investments where conflicts of interest may arise, each will respectively endeavour to ensure that such conflicts are resolved fairly and on an arm's length basis.

The Investment Manager and any Investment Advisor(s) will inform the Company of any business activities in which they or their affiliates are involved which will create a conflict of interest to arise in relation to the relevant Sub-fund's investment activity.

In the event that the Company is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by, or disposal proposal to, either the Investment Manager or an Investment Advisor, the purchase from or sale of such assets by the Company to either the Investment Manager, an Investment Advisor or any other entities or investment vehicles established by or belonging to VALARTIS Group shall not be considered as a conflict of interest and shall be entered into on an arm's length basis.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class

to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the Share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on fifteen May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the immediately following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.** The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-fund.

In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 24. Termination, Division and Amalgamation of Sub-funds or Classes.** In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-fund or Class within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-fund or Class, to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to offer to the Shareholders of such Sub-fund the conversion of their Shares into Shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board of Directors or to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at their Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Class or Classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the amalgamation or the transfer of the relevant Sub-fund.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Class or Classes in any Sub-fund may, upon proposal from the Board of Directors, resolve to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes of such Sub-fund and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Date on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another Sub-fund within the Company or to another undertaking for collective investment which is a Luxembourg undertaking for collective investments in transferable securities or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the «new sub-fund») and to redesignate the Shares of the relevant Class or Classes as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new sub-fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in this Article, the Board of Directors may decide to reorganise a Sub-fund or a Class by means of a division into two or more Sub-funds or Classes. Such decision will be published in the same manner as described above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, such a reorganisation of a Sub-fund or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Class or Classes and Sub-fund(s). There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

**Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 26. Distributions.** The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class or Classes entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to make in-kind distributions/payments of securities of portfolio companies with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law and, where applicable, on the basis of a valuation report established by an independent appraiser, the costs of which report will be borne by the relevant Investor.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-fund relating to the relevant Class or Classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final provisions**

**Art. 27. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board of Directors shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 28. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

**Art. 29. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the Shareholders. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class and Sub-fund in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

**Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 32. Transitory Dispositions.** The first financial year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders will be held on 15 May 2009.

#### *Subscription and payment*

The initial share capital of the Company is subscribed as follows:

VALARTIS BANK AG, above named, subscribes for thirty-one (31) Shares of no par value, resulting in a total payment of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-). Evidence of the above payments, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

#### *Annual reports*

The Board of Directors shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the Company and details of the financial performance of the Company to each financial year.

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies are fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately seven thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting of the sole shareholder*

The above named person representing the entire subscribed capital and acting as sole Shareholder of the Company pursuant to Article 22 of the Articles of Incorporation, has immediately taken the following resolutions:

(1) The following are elected as Directors for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2013:

(i) Mr Gustav Stenbolt, VALARTIS BANK AG, Sihlstrasse 24, CH-8021 Zurich, Switzerland;

(ii) Mr Jean-Paul Schaul, MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à r.l., 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Ms Sabine Büchel, M.M. WARBURG - LuxInvest S.A., 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders:

- ERNST & YOUNG S.A., with its registered office at 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The registered office of the Company is established at 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VALARTIS BANK AG, une société valablement établie sous le droit de la Confédération suisse, ayant son siège social au 24 Sihlstrasse, CH-8021 Zürich, Confédération suisse,

représentée par Maître Paul Van den Abeele, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 12 décembre 2007.

La procuration susmentionnée restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme:

## Titre préliminaire

### Définitions

«Action» Toute action dans le capital de la Société d'une quelconque Classe au sein d'un quelconque Compartiment souscrit par un Actionnaire et émis selon le Prospectus et les présents Statuts.

«Actionnaire» Tout détenteur enregistré d'une Action

«Administrateur» tout administrateur de la société pour le moment

«Administration Centrale» toute Personne nommée, en conformité avec les lois et règlements luxembourgeois, en tant qu'agent domiciliaire et sociétaire, administratif, de registre et transfert de la Société au Luxembourg

«Article» un article des présents Statuts

«Auditeur» l'auditeur de la Société qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé

«Benefit Plan Investor» un «Benefit Plan Investor» est (i) un «employee benefit plan» tel que définit dans la Section 3 (3) de ERISA et qui est soumis à la Partie 4 du Sous-titre B du Titre I de ERISA, (ii) un «plan» tel que défini dans et soumis à la Section 4975 du Internal Revenue Code of 1986 (le «Code»), ou (iii) toute entité dont les avoirs sous-jacents sont considérés par ERISA ou le Code comme comprenant des «plan assets» en raison d'un tel plan d'investissement dans l'entité

«Capital Engagé» eu égard aux Actions d'un Compartiment, les contribution en capital que les Investisseurs font ou s'engagent à faire dans ce Compartiment conformément au Contrat de Souscription

«Classe» ou «Classe d'Action» toute classe d'Actions dans laquelle les Actions d'un Compartiment particulier peuvent être émises

«Clôture» par rapport à toute Classe de tout Compartiment, toutes les dates auxquelles des Contrats de Souscription signés par des investisseurs potentiels sont acceptés par la Société

«Compartiment» un portefeuille spécifique de biens et dettes au sein de la Société ayant sa propre Valeur Nette d'Inventaire et représentée par une ou plusieurs Classes séparée(s)

«Conseil d'Administration» le conseil d'administration de la Société

«Conseiller en Investissements» toute Personne nommée par le Conseil d'Administration ou le Gestionnaire du Fonds (le cas échéant) pour fournir des services de conseil en relation avec la gestion de certains Compartiments, tel que spécifié pour chaque Compartiment dans le Prospectus

«Contrat de Souscription» le contrat entre l'Investisseur et la Société par lequel:

(a) l'Investisseur s'engage à souscrire des Actions d'un Compartiment

(b) la Société s'engage à émettre des Actions du Compartiment au profit de l'Investisseur dans la mesure où l'Engagement de cet Investisseur aura été appelé et payé; et

(c) l'Investisseur fait certaines représentations et donne certaines garanties à la Société.

«Date d'Evaluation» un Jour Ouvrable auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action est déterminée en conformité avec les présents Statuts et toute autre date que le Conseil d'Administration peut désigner à sa discrétion

«Dépositaire» tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui est nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises

«Devise de référence» la devise de référence de chaque compartiment tel que déterminée dans le Prospectus

«Engagement» un engagement à souscrire pour des Actions d'un Compartiment pour un montant maximum qu'un Investisseur a donné à la Société, conformément aux termes d'un Contrat de Souscription (et qui a été accepté par la Société)

«Etats-Unis» les Etats Unis d'Amérique

«Euro» ou «EUR» la monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel qu'amendé

«Filiales d'Investissement» toute société, corporation, société à responsabilité limitée, trust ou autre forme légale qui appartient et/ou est contrôlée par, ou va être acquise directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par la Société et/ou pas une autre Filiale d'Investissement avec l'objectif d'investir directement ou indirectement dans les biens correspondant à la stratégie d'investissement de la Société et de ses Compartiments.

«Gestionnaire d'Investissement» toute Personne désignée selon la loi et les règlements luxembourgeois, à agir en tant que gestionnaire du fonds de la Société à Luxembourg

«Investisseur» tout Investisseur Averti qui a signé un Contrat de Souscription qui a été accepté par la Société (afin d'écartier tout doute, ce terme comprend, si nécessaire, les Actionnaires)

«Investisseur Averti» a la signification qui lui est attribuée à l'article 2 de la Loi de 2007, et inclut:

(a) les Investisseurs Institutionnels;

(b) les investisseurs professionnels, c'est à dire ceux qui sont réputés selon le droit et les réglementations luxembourgeois(es), avoir l'expérience, la compréhension et la connaissance nécessaires à prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluent correctement les risques engendrés; et

(c) tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes:

(i) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et investir au minimum EUR 125.000,- dans la Société; ou

(ii) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et produire un certificat provenant d'un établissement de crédit ou d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, certifiant qu'il a l'expérience, la compétence et la connaissance nécessaire pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

«Investisseur en Défaut» tout Investisseur ou Actionnaire déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 7

«Investisseur Institutionnel» a le sens de la définition qu'en donne le Prospectus

«Jour Ouvrable» tout jour au cours duquel les banques sont

ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg et en Suisse

«Loi de 2007» la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée

«Mémorial» le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui est le journal légal du Grand-Duché de Luxembourg

«Période Initiale de Souscription» pour chaque Compartiment, la période durant laquelle la Société va envisager un certain niveau d'Engagements initiaux pour ce Compartiment, période se terminant à la date à laquelle la Société décide, dans sa discrétion absolue, de terminer la période

«Personne» toute société, société à responsabilité limitée, trust, partenariat, état, association de fait ou autre entité légale

«Personne Non-Autorisée» (i) toute personne ou entité identifiée de temps à autre (par désignation spécifique, catégorisation ou autre méthode) par une autorité gouvernementale ou légale n'importe où dans le monde en tant que personne ou entité avec laquelle des personnes tierces sont interdites à entrer en relations d'affaires ou (ii) toute personne, société, association ou entité juridique, si selon le seul avis du Conseil d'Administration, la détention d'Actions peut être préjudiciable pour les intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut découler de toute loi ou règlements luxembourgeoise ou autre, ou bien si en résultat, la Société peut être exposée à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qui autrement n'auraient pas été causés. Une Personne Non-Autorisée inclut les personnes:

(a) désignées par le United States Department of Treasury's Office of Foreign Assets Control de temps à autres en tant que «specially designated national or blocked person» ou un statut similaire sous une législation comparable en Angleterre ou dans l'Union Européenne, (à la date de ce Contrat, la liste des Etats-Unis d'Amérique est publiée sur le site Internet: [www.ustreas.gov/offices/enforcement/ofac/](http://www.ustreas.gov/offices/enforcement/ofac/)); ou

(b) décrit dans la section 1 de la United States Executive Order 13224, émise le 23 septembre 2001.

«Première Clôture» Pour chaque Compartiment, la date à laquelle les premiers Contrats de Souscription relatifs à la première émission d'Actions sont acceptés par la Société, tel que déterminé dans le Prospectus

«Prix Initial de Souscription» le prix auquel les Actions de chaque Classe dans chaque Compartiment sont émises jusqu'à (et incluant) la fin de la Période Initiale de Souscription de ce Compartiment et de cette Classe d'Actions, tel qu'indiqué pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment dans le Prospectus

«Prospectus» le prospectus de la Société tel que modifié de temps à autre

«Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» a la signification donnée dans le Règlement S du Securities Act 1933 des Etats-Unis, tel que modifié

«SICAV-FIS» société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

«Société» VALARTIS REAL ESTATE OPPORTUNITIES INCOME FUND, une SICAV-FIS établie au Luxembourg sous la Loi de 2007

«Statuts» les présents statuts de la Société

«Valeur Nette d'Inventaire» la valeur nette d'inventaire de la Société ou d'un Compartiment calculée conformément à l'Article 11 des présents Statuts et au Prospectus

«Valeur Nette d'Inventaire par Action» la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe au sein de tout Compartiment de la Société, telle que déterminée conformément à l'Article 11 des présents Statuts et au Prospectus

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet- Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Par la présente, la Société est constituée en tant que société anonyme admise en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de VALARTIS REAL ESTATE OPPORTUNITIES INCOME FUND.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la société à l'intérieur de la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à un autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par voie de résolution de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires par voie d'une résolution en assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires, délibérant de la manière prévue pour toute modification des Statuts.

Des succursales, des Filiales d'Investissement, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en tout type d'actifs (incluant les dérivés) éligibles sous la loi de 2007, avec l'objectif de diversification des risques d'investissement et procurant aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

### **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Classe d'Actions - Compartiments.** Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'Art. 11 ci-après. Le capital souscrit de la Société doit atteindre un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) ou l'équivalent dans une autre devise, dans les douze premiers mois qui suivent la date à laquelle la Société a été approuvée par la commission de surveillance du secteur financier et après cela ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital initial de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un (31) Actions, entièrement libérées et sans mention de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédures de souscription et/ou de rachat, leur exigences d'investissement minimum et/ou de détention minimale, le type d'investisseurs ciblés ou leur politique de distribution.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un Compartiment au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007, pour chaque Classe d'Actions ou pour deux ou plusieurs Classes d'Actions. Chaque masse d'avoirs sera investie pour le bénéfice exclusif du Compartiments concerné. Le Conseil d'Administration déterminera pour chaque Compar-

timent un objectif et une politique d'investissement spécifiques, des restrictions d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination spécifique.

Le Conseil d'Administration peut établir chacun des Compartiments pour une durée illimitée ou limitée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, au terme de la durée limitée, proroger la durée de vie du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. Au terme de la durée de vie du Compartiment, la Société rachètera toutes les Actions de la/des Classe(s) d'Actions concernées, conformément à l'Art. 8 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 24.

Lors de chaque prorogation d'un Compartiment, les Actionnaires nominatifs seront dûment informés par avis écrit envoyé un mois à l'avance à leur adresse telle que renseignée dans le registre des Actions de la Société, un mois avant que la prorogation devienne effective. Le Prospectus de la Société indique la durée de chaque Compartiment et, si approprié, sa prorogation.

Les produits de l'émission de chaque Classe d'Actions sera investi en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés par la loi, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement déterminés par le Conseil d'Administration pour le Compartiment établi en considération de la ou des Classe(s) d'Actions en question, et des restrictions d'investissement établies par la loi ou par le Conseil d'Administration.

La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Dans les relations des Actionnaires entre eux, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

En ce qui concerne la consolidation, la devise de référence de la Société sera l'Euro.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

**Art. 6. Forme des Actions.** La Société émettra des Actions uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chaque Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Pour autant que les dispositions des Articles 7, 10 et 11 ci-après soient respectées, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera à son tour inscrite au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois points de décimale. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs de la Société sur une base proportionnelle.

Le paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Aucune Action ne sera émise à tout moment pendant lequel le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment ou la Classe concernés est suspendue conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-après.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (consistant notamment en l'exécution des documents de souscription et l'approvisionnement d'informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et fixer un montant minimum de souscription et/ou un montant minimum de participation. Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment et/ou une Classe d'Actions déterminées, appliquer une commission d'émission et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Après la Période Initiale de Souscription telle que déterminée par le Conseil d'Administration et spécifiée par rapport à chaque Classe de chaque Compartiment du Prospectus, le prix des Actions à émettre sera basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible par Action de la Classe concernée dans le Compartiment concerné, telle que déterminée à l'Article 11 ci-après. Par dérogation à ce qui vient d'être dit, les Actions de chaque Classe émises pendant la Période Initiale de Souscription pour chaque Compartiment seront offertes au Prix Initial de Souscription. Le prix de souscription des Actions émises sur base des Contrats de Souscription acceptés suite à la Première Clôture sera augmenté d'un montant devant être payé par chaque Investisseur pour payer proportionnellement à ses Actions le coût de la formation, de l'établissement, de l'organisation et administration de la Société, des frais de lancement, des frais de gestion et performance (le cas échéant), des frais d'acquisition, des frais de disposition, des frais de financement et autres frais fixes, recalculés à partir de la Première Clôture comme si tous les Actionnaires avaient souscrits pour les Actions au moment de la Première Clôture. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays ou les Actions de la Société seront vendues seront également pris en compte pour déterminer le prix d'émission des Actions.

Les Actions seront allouées après acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission. Le prix d'émission devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et en particulier l'obligation de produire le rapport d'évaluation d'un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le manquement d'un investisseur à réaliser, dans une période de temps définie par le Conseil d'Administration, les apports demandés ou certains autres paiements en accord avec les termes de leur engagement donne le droit à la Société de déclarer que cet Investisseur est un Investisseur en Défaut, ce qui aura pour conséquence des pénalités déterminées par le Conseil d'Administration et détaillées dans le Prospectus, à moins que le Conseil d'Administration, à sa discrétion, ne décide d'abandonner ces pénalités.

La Société peut rejeter toute souscription en totalité ou en partie, et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, abandonner l'émission et la vente des Actions de toute Classe d'un ou plusieurs Compartiments.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, rejeter toute demande de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter conformément à l'Article 12 ci-après, à tout moment et périodiquement, la vente d'Actions au profit de personnes physiques ou morales de pays ou régions spécifiques.

**Art. 8. Rachat des Actions.** A moins qu'autrement prévu dans le Prospectus, tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie de ses Actions, selon les conditions et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le paiement du prix de rachat se fera dans les quinze jours Ouvrables, sous réserve que tous les documents nécessaires au rachat aient été reçus par la Société et à moins qu'il y ait des contraintes légales, telles que les contrôles d'échange étrangers, les restrictions sur les mouvements de capitaux, ou d'autres circonstances au-delà du contrôle de la Société rendant impossible ou impraticable le transfert du montant de rachat dans le pays dans lequel la demande de rachat a été formulée, conformément à l'article 12 de ce prospectus. Cependant, le Conseil d'Administration se réserve le droit de différer le paiement des produits de rachat de quatorze (14) jours supplémentaires s'il estime raisonnablement que ceci est dans le meilleur intérêt des Actionnaires restants.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe ou du Compartiment concerné (calculé à la prochaine Date d'Evaluation), diminué des coûts de rachat applicable, tel que prévu dans le Prospectus. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le bas à deux décimales, la Société ayant le droit de recevoir le rajustement.

Au cas où, à cause de la situation de l'Actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, par un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire, engage la responsabilité de la Société, d'un de ses agents et/ou de tout autre intermédiaire, vis-à-vis d'une autorité étrangère, pour le paiement de taxes ou d'autres charges administratives, la Société pourra retenir, retrancher ou autoriser n'importe lequel de ses agents et/ou de ses intermédiaires de retenir ou de retrancher du prix

de rachat un montant suffisant pour couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'Actionnaire prouve à la Société, à un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire que leur responsabilité ne sera pas engagée, étant entendu que (i) dans certains cas cette somme retenue peut avoir à être payée à l'autorité étrangère concernée, dans quel cas cette somme ne pourra plus être réclamée par l'Actionnaire et, (ii) que la responsabilité éventuelle à couvrir peut être étendue à tout dommage que la Société, un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire pourrait subir comme résultat de leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité.

Si, à une date donnée, des demandes de rachats conformément à cet article excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration en rapport avec le nombre d'Actions en rapport avec une Classe ou un Compartiment spécifique(s), le Conseil d'Administration peut décider qu'une partie ou toutes les demandes de rachat ou de conversion seront différées pour une durée et d'une manière que le Conseil d'Administration considérera être dans le meilleur intérêt de la Société. Lors de la Date d'Evaluation suivant cette période, les demandes de rachat non satisfaites seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et, dans ce cas, un retrait sera seulement effectif si la Société a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée dans ces conditions, la Société procédera au rachat des Actions à la première Date d'Evaluation applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société.

Si les avoirs nets du Compartiment ou de la Classe, à la Date d'Evaluation déterminée, sont inférieurs au montant minimum déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 24 ci-dessous, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation. Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Actions diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment correspondant avant la date de rachat forcé en envoyant une notice directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. La notice indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société a le droit, si le Conseil d'Administration le lui accorde, mais avec le consentement des Actionnaires, d'exécuter le paiement du prix de rachat à tout Investisseur en espèces en attribuant au détenteur des investissements provenant du groupe d'avoirs créé en liaison avec les Compartiments égaux en valeur (calculées selon la manière décrite dans l'Art. 11) à la Date d'Evaluation à laquelle le prix de rachat est calculé à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions applicable à racheter diminué de tous frais de rachat. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires et l'évaluation utilisée va être confirmée par un rapport spécial de l'Auditeur. Les coûts résultant de ces transferts seront supportés par le bénéficiaire du transfert.

La Société n'est pas forcée de traiter des demandes de rachat d'Actions reçues à une quelconque Date d'Evaluation si (i) le montant de cette demande de rachat est moins élevé que 500.000,- euros, (ii) si, après le rachat, un investment par des «Benefit Plan Investors» peut être considéré comme «significatif» pour le United States Department of Labour sous ERISA, ou (iii) si, après le rachat, l'Actionnaire se trouve avec un solde d'Actions ayant une valeur inférieure au montant minimum de détention; dans quel cas la Société pourra décider de traiter la demande de rachat comme une demande de rachat pour la totalité des Actions détenues par l'Actionnaire.

La Société peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires qui sont exclus de l'acquisition ou de la possession d'Actions dans la Société, de tout Compartiment ou Classe, conformément à la procédure présentée dans l'Art. 10 ci-après et dans le Prospectus.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Des conversions d'Actions entre Compartiments ne sont pas possibles. Des conversions d'Actions entre Classes d'Actions dans le même Compartiment ne sont pas possibles sauf si c'est stipulé expressément dans le Prospectus.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** Les Actions de la Société sont disponibles uniquement pour les Investisseurs Avisés.

La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses Actions dans la société par toute Personne Non Autorisée, tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Tout transfert éventuel des Actions de la Société devra d'abord être notifié au Conseil d'Administration qui refusera d'approuver et d'enregistrer ce transfert dans des circonstances où, entre autres:

(A) des Actions seraient transférées à des Investisseurs qui ne qualifient pas comme Investisseurs Avisés;

(B) des Actions seraient transférées à une Personne Non Autorisée; et

(C) des Actions auraient été transférées ou, entre autre, ce transfert pourrait avoir comme effet que la Société, un Compartiment ou les Actionnaires subissent des désavantages juridiques, pécuniaires, compétitifs, réglementaires, fiscaux ou administratifs.

A ces fins, la Société peut:

(A) refuser l'émission d'Actions et l'inscription de tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée; et

(B) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à inscrire le transfert d'Actions dans le registre des Actionnaires, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non-Autorisée ou, si par cette inscription au registre, une Personne Non-Autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

(C) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée; et

(D) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis de Rachat indiquera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée prépayée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et, les Actions étant des Actions enregistrées, son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après « Prix de Rachat ») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée à la Date d'Evaluation déterminée par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les Actions mentionnée dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Art. 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie de paiement du prix de rachat des Actions de la Classe concernée telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle qu'indiquée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat, suivant remise du ou des certificats d'Actions ou certificats représentant les Actions tels que spécifiés dans l'avis et des coupons n'étant pas encore arrivés à maturité qui y sont attachés. Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque, après remise effective du ou des certificats d'Actions ou certificats représentant les Actions susmentionnés. Au cas où les fonds à recevoir par un Actionnaire n'auraient pas été réclamés dans les cinq ans suivant la date indiquée dans l'Avis de Rachat, ces fonds ne pourraient plus être réclamés et reviendront au Compartiment de la ou des Classes d'Actions concernées. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

L'expression «Personne Non Autorisée» telle qu'utilisée ici ne renvoie ni au souscripteur d'Actions de la Société émises au moment de la constitution de la Société, ni à un quelconque distributeur qui acquière des Actions lors d'une émission d'Actions par la Société en vue de les distribuer.

Nonobstant les provisions ci-dessus, tout Actionnaire qui est (i) une société d'assurance allemande, un Pensionskasse allemand ou un fonds de pension allemand (incluant un Versorgungswerk allemand) ou toute autre entité soumise aux restrictions d'investissement du German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) (chacun une «Société d'Assurance Allemande») ou (ii) un investisseur institutionnel réglementé qui est requis par les règlements applicables ou leurs documents constitutifs d'investir exclusivement dans des actions/parts sociales transférables et d'avoir indiqué ceci dans le Contrat de Souscription, aura le droit de disposer de (dont le terme va inclure en particulier mais sans y être limité toute vente, échange, transfert, allocation ou gage) tout ou partie de ses Actions sans requérir l'accord du Conseil d'Administration, étant entendu que les Actions peuvent seulement être transférées à des investisseurs qualifié d'Investisseurs Avertis et pas qualifié de Personnes Non-Autorisées. Toute (secondaire) responsabilité du cédant après le transfert pour tous les Engagements impayés ou d'autres montants sera exclue. En particulier, il n'y aura pas de responsabilité conjointe ou multiple du cédant et cessionnaire en rapport à ces responsabilités et obligations. Pour autant que et aussi longtemps qu'une Société d'Assurance Allemande détient des Actions dans le Fonds comme partie de son fonds de couverture (Sicherungsvermögen) et que cette Société d'Assurance Allemande est soit en conformité avec la Section 70 du German Insurance Supervisory Act à propos de l'obligation légale de nommer un trustee (Treuhänder) ou s'est soi-

même soumise à cette obligation sur une base volontaire, cette Société d'Assurance Allemande va disposer de ces Actions seulement avec l'autorisation écrite préalable du trustee ou son représentant nommé conformément à la Section 70 du German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz), tel qu'amendé de temps en temps. Le Conseil d'Administration aura le droit de se fier aux confirmations faites par l'Investisseur et le trustee sur ces matières.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à chaque Date d'Evaluation conformément au droit luxembourgeois et aux normes comptables généralement acceptées.

Les actifs nets de la Société sont de tout temps équivalents au total des actifs nets des différents Compartiments.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence de ce Compartiment tel que précisé dans le Prospectus. La valeur de tous les actifs et dettes non exprimés dans la Devise de Référence du Compartiment seront convertis dans la Devise de Référence d'un tel Compartiment au taux de change déterminé à la Date d'Evaluation en toute bonne foi par, ou selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Lors de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les recettes et dépenses sont traitées de manière cumulée quotidiennement.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment à toute Date d'Evaluation sera calculée en divisant (i) la valeur de tous les avoirs de ce Compartiment attribuable convenablement à cette Classe d'Actions moins les dettes de ce Compartiment attribuables convenablement à une telle Classe d'Actions, par (ii) le nombre total d'Actions de cette Classe d'Actions en circulation à cette date, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-après.

Les comptes des Filiales d'Investissement de la Société, dans la mesure requise par les réglementations et normes comptables applicables, seront consolidés avec les comptes de la Société à chaque Date d'Evaluation et les avoirs et dettes sous-jacent(e)s seront par conséquent évalués conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Le total des actifs nets de la Société sera égal à la différence entre les actifs bruts (incluant la juste valeur des investissements possédés par la Société ainsi que par ses Filiales d'Investissement) et les dettes de la Société basées sur les comptes consolidés, préparés conformément aux normes comptables généralement acceptées.

Le prix de souscription et le prix de rachat des différentes Classes d'Actions varieront au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre(s) à chaque Classe d'Actions.

Les avoirs de la Société comprendront:

- (1) tous les crédits existant détenus par la Société;
- (2) tous les biens ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales d'Investissement;
- (3) toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et titres d'obligations convertibles ou autres titres d'investissement enregistrés au nom de la Société.
- (4) toutes les participations en titres de dettes, convertibles ou non, émis par des sociétés immobilières;
- (5) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (6) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente d'immeubles, de droits immobiliers, de titres ou d'autres avoirs vendu mais dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (7) tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissance, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
- (8) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou la banque dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (9) tous les loyers échus relatifs à des biens immobiliers ou les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (10) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) Les crédits en cours dans un Compartiment vont généralement être évalués à la valeur nominale des investissements originaux, plus tous les intérêts courus, diminué des remboursements qui ont été reçus jusqu'à la Date d'Evaluation. A la Date d'Evaluation, cependant, si un crédit a des termes et conditions résultant de contrats antérieurs qui sont différent de ceux-ci si le même crédit serait émis pour le terme restant d'un tel crédit à la Date d'Evaluation, la valeur du crédit sous-jacent peut fluctuer de la valeur nominale tel que le Conseil d'Administration puisse considérer approprié afin de refléter la valeur réelle.

(b) La valeur des biens immobiliers ou des droits immobiliers enregistrés au nom du Compartiment ou d'une Filiale d'Investissement directe ou indirecte du Compartiment va avoir la même valeur que lors de l'évaluation la plus récente, faite par un ou plusieurs Evaluateurs Indépendants, étant entendu que le Conseil d'Administration peut s'écarter d'une telle évaluation s'il l'estime dans l'intérêt des Actionnaires et qu'en outre cette évaluation peut être réalisée à la fin de

l'année financière et utilisée tout au long de l'année financière suivante, à moins qu'il y ait un changement dans la situation économique générale ou un changement dans l'état des biens ou droits immobiliers en question détenus par le Compartiment, l'une de ses Filiales d'Investissement ou par des sociétés immobilières contrôlées par cette dernière, qui requiert que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

(c) La valeur des titres qui sont cotés en bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur disponible et chaque titre sur un autre marché réglementé sera évalué de la même manière que pour les titres cotés. Pour les titres qui sont négociés en quantité minimale sur un marché réglementé et dont les négociations sont faites sur le marché secondaire entre les différents acteurs qui, comme la plupart des market makers, offrent des prix en relation avec les conditions du marché, le Conseil d'Administration peut décider d'évaluer les titres selon les prix ainsi établis.

(d) Les titres qui ne sont pas cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé, et les titres cotés ou non cotés sur des marchés et pour lesquels aucune valeur n'est disponible ainsi que les titres pour lesquels les prix, selon le Conseil d'Administration, ne sont pas représentatifs de la valeur juste du marché, seront estimés avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration.

(e) Les biens liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale plus tous les intérêts courus ou sur une base de coûts amortis.

(f) Tous les autres titres et avoirs vont être évalués à la juste valeur du marché comme estimé de bonne foi par les procédures établies par le Conseil d'Administration.

(g) La valeur des contrats à terme ou à option est déterminée par référence au prix de clôture du jour précédent sur le marché en question; les prix de marché utilisés sont les prix d'échange futurs.

(h) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un autre marché organisé sont évalués selon la pratique du marché.

(i) Les swaps sont évalués à la juste valeur sur la base du dernier prix de clôture disponible du bien sous-jacent.

(j) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes annoncées et intérêts courus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat déterminé par le Conseil d'Administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

Le Conseil d'Administration peut autoriser l'usage d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que l'évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs de la Société conformément aux normes comptables généralement acceptées. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'Administration Centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les engagements de la Société comprendront:

(1) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(2) tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(3) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de gestion et de conseil, incluant les commissions de performance (le cas échéant), de gestion du liquide (le cas échéant), honoraires du dépositaire, de l'agent de paiement, de l'agent de registre et de transfert, du domiciliataire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque la Date d'Evaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société; et

(6) tous les autres engagements de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois et aux normes comptables généralement acceptées. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier au périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs et engagements seront affectés comme suit:

(1) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à cette Classe d'Actions, étant entendu que, si plusieurs Classes d'Actions co-existent

au sein du Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Classe.

(2) Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes d'Actions de ce Compartiment.

(3) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment et/ou Classe d'Actions auxquels appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment et/ou à la Classe d'Actions concerné(e).

(4) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'un Compartiment et/ou d'une Classe d'Actions ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'un Compartiment et/ou d'une Classe d'Actions, cet engagement sera attribué au Compartiment et/ou Classe d'Actions concerné.

(5) Au cas où un avoir ou engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment et/ou une Classe d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiment et/ou Classes d'Actions au prorata de leurs Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Compartiments et/ou Classes d'Actions sont détenus sur un compte et/ou sont cogérés par un agent du Conseil d'Administration en tant que masse d'avoirs séparés, le droit respectif de chaque Compartiment et/ou Classe d'Actions correspondra à la portion correspondant à la contribution du Compartiment et/ou Classe d'Actions au compte ou à la masse en question, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de ce Compartiment et/ou Classe d'Actions, tel que décrit dans les documents de vente des Actions de la Société, et finalement (iii) toute les obligations, quel que soit le Compartiment et/ou la Classe d'Actions auquel elles sont attribuables, lieront la Société comprise comme un tout, sauf accord contraire avec les créanciers.

(6) En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Actions sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément aux normes comptables généralement acceptées.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent Article:

(1) Les Actions en voie de rachat par la Société, conformément à l'Article 8 ci-dessus, seront considérées comme émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, elles seront considérées comme engagement de la Société;

(2) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration à la Date d'Évaluation, à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix devra être considéré comme étant un actif de la Société.

(3) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

(4) Lorsqu'à une Date d'Évaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

(i) d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la Date d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Émission et du Rachat d'Actions.** Pour chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission et de rachat des Actions de tous les Compartiments seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Prospectus et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission ou d'un rachat d'Actions, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou moment de calcul étant défini comme «Date d'Évaluation».

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions d'une Classe déterminée et l'émission et le rachat de ses Actions par et de ses Actionnaires:

(1) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce(s) Compartiment(s) est cotée ou négociée sont fermés pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou sus-

pendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société ou d'un Compartiment coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés; ou

(2) lorsque, de l'avis du Conseil des Administrateurs, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société ou un/des Compartiment(s) est impraticable;

(3) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs de la Société sont hors de service; ou

(4) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis des Administrateurs, être effectués à des taux de change normaux; ou

(5) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société ou un/des Compartiment(s) ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés; ou

(6) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou de Compartiment(s).

La suspension relative à un Compartiment n'aura pas d'effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur le rachat d'Actions de tout autre Compartiment qui n'est pas suspendu.

Toute demande de souscription ou rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Des avis relatifs au début et à la fin de toute période de suspension seront publiés dans un quotidien luxembourgeois et dans tous autres journaux choisis par le Conseil d'Administration ainsi que dans toute autre publication officielle déterminée pour les pays dans lesquels les Actions de la Société sont vendues. L'autorité de surveillance luxembourgeoise et les autorités correspondantes des états membres des pays dans lesquels les Actions de la Société sont commercialisées seront informés de cette suspension. De la même manière, avis sera donné aux souscripteurs ou Actionnaires désirant souscrire ou obtenir le rachat des Actions de la Société.

### Titre III. Administration et surveillance

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires; qui par ailleurs déterminera le nombre des administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Les Administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Tout Administrateur peut à tout moment être révoqué ou remplacé avec ou sans motif par résolution prise par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront temporairement remplir le poste vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de leur prochaine assemblée générale.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux Administrateurs, à Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les Administrateurs désigneront à la majorité un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de telles réunions/assemblées.

Le Conseil d'Administration peut nommer des officiers, en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi que tout autre officier que la Société estimera nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le

Conseil d'Administration. Les officiers ne doivent pas être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts, les officiers auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre d'Administrateurs que le Conseil d'Administration déterminera, sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées par procès verbaux signés par le président de la réunion. Copies des extraits de ces procès verbaux destinées à servir en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix pour ou contre une résolution lors d'une réunion, le vote du président de la réunion sera décisif.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors de réunions du Conseil d'Administration; tout Administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminées à l'Art. 18 des présentes.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Signature sociale.** A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout officier de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Délégation des pouvoirs.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans l'agencement de la politique et de l'objet social, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous déléguer ces pouvoirs.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés des Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer des pouvoirs appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement devant être appliquées à chaque Compartiment, (ii) les stratégies de couverture devant être appliquées aux Classes d'Actions spécifiques au sein de Compartiments déterminés, et (iii) l'évolution de la conduite de la gestion et des affaires de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement tel que déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration agissant au meilleur des intérêts de la Société peut décider de la manière décrite dans le Prospectus de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré séparément des autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectifs et/ou leurs Compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments sera cogéré ensemble sur une base distincte ou commune des autres avoirs.

**Art. 19. Conflit d'intérêt.** Tout genre de conflit d'intérêt est à divulguer intégralement au Conseil d'Administration. La Société entrera dans toutes les transactions sur une base de sociétés non-liées.

Des situations dans lesquelles la Société, le Gestionnaire en Investissement (le cas échéant), tout Conseiller(s) en Investissement et/ou l'Administration Centrale (incluant leurs directeurs respectifs, officiers et employés) sont en conflit d'intérêt, peuvent se produire. En particulier le Gestionnaire d'Investissement (le cas échéant), tout Conseiller(s) en Investissement et l'Administration Centrale ne prestent pas leurs services exclusivement pour la Société et/ou le(s) Compartiment(s), mais aussi à des sociétés tierces dont les intérêts peuvent diverger de ceux des Investisseurs de la Société. Le Gestionnaire d'Investissement et le(s) Conseiller(s) en Investissement vont, dans de tel cas, allouer les opportunités d'investissement parmi les différentes parties conseillées ou gérées par eux d'une manière qu'ils croient juste et raisonnable considérant, en outre, les objectifs, stratégies, restrictions et capital disponible pour l'investissement des parties respectives.

Des conflits d'intérêt peuvent aussi survenir du fait que la Société peut (i) faire des investissements en relation avec des entités qui sont gérées, conseillées ou contrôlées par une société associée au Gestionnaire d'Investissement, un Conseiller en Investissement ou un de leurs affiliés, ou (ii) vendre des investissements du portefeuille d'un Compartiment à des parties tierces qui sont gérées, conseillées ou contrôlées par le Gestionnaire d'Investissement, un Conseiller en Investissement ou un de leurs affiliés. Dans un tel cas, chacun tient compte, à tout moment, des obligations qui découlent des contrats auxquels il est partie ou par lesquels il est lié par rapport à la Société. En particulier mais sans limiter ses obligations d'agir dans le meilleur intérêt des Actionnaires en faisant des transactions ou en concluant des investissements dans lesquels des conflits d'intérêts peuvent surgir, chacun va s'engager à assurer que ces conflits d'intérêts seront résolus équitablement et sur une base de sociétés non-liées.

Le Gestionnaire d'Investissement et le(s) Conseiller(s) en Investissement vont informer la Société de toute activité professionnelle dans laquelle ils ou leurs affiliés sont impliqués et qui sont susceptibles de créer un conflit d'intérêt en relation avec l'activité d'investissement du Compartiment concerné.

Dans le cas où la Société est confrontée à une proposition d'investissement incluant des biens détenus (intégralement ou partiellement) par soit le Gestionnaire d'Investissement ou le Conseiller en Investissement, ou à une proposition de disposition de ces biens, l'achat ou la vente de ces biens par la Société à soit le Gestionnaire d'Investissement ou le Conseiller en Investissement ou toutes autres entités ou véhicules d'investissement établis par ou détenus par VALARTIS Group, ne sera pas considéré comme un conflit d'intérêt et pourra être conclu sur base de sociétés non-liées.

**Art. 20. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout Administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuites ou procès auquel il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, poursuite ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auquel il peut prétendre.

**Art. 21. Les Auditeurs.** Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un auditeur (« réviseur d'entreprises agréé ») nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur accomplira tous les devoirs qui lui sont imposés par la Loi de 2007.

#### Titre IV. Assemblées générales - Année comptable - Distributions

**Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsqu'il y a réunion de toutes les Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne constitue pas une cause de dissolution de la Société.

S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prendra les décisions par écrit.

En cas de pluralité des Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires sans considération de la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle peut aussi être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, le 15 mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les convocations à l'assemblée respectives.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires ou à toute autre adresse renseignée par l'Actionnaire concernée, au moins huit jours avant l'assemblée. Cet avis indiquera le lieu et l'heure de l'assemblée et les conditions pour y être admis, elle contiendra l'agenda ainsi qu'une référence au quorum et majorité requise par le droit luxembourgeois. Dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, des avis seront publiés au Mémorial et dans un journal luxembourgeois. L'envoi de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être prouvé lors de l'assemblée. L'agenda sera préparé par le Conseil d'Administration sauf en cas de convocation de l'assemblée à la demande écrite d'Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura toutes les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières. Chaque Action, quelle que soit la Classe à laquelle elle appartient, a droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, fax, câble, télégramme ou facsimilé, une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société, comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Lorsque la Société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

**Art. 23. Assemblées générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'Actions.** Les Actionnaires de la ou des Classes d'Actions d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

En outre, les Actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent tenir, à tous moments des assemblées générales pour décider des matières relevant exclusivement de cette Classe.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphe 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 seront applicable à ces assemblées générales.

Chaque Action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, câble, télégramme ou fac-similé, à une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un Administrateur de la Société.

A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des droits des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonné à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe (s) conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 24. Liquidation, scission et fusion de Compartiments ou Classes.** Lorsque la valeur des avoirs nets de tout Compartiment ou Classe d'un Compartiment a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou en cas de changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire ou de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires de ce Compartiment la convention de leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment aux conditions fixées par le Conseil d'Administration ou le rachat forcé de toutes leurs Actions de cette (ces) Classe(s) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. La Société donnera avis aux Actionnaires de cette (ces) Classe(s) d'Actions avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des Classe(s) du Compartiment concerné peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider du rachat de toutes les Actions émises dans la ou les Classes concernées de ce Compartiment et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la procédure de liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif à condition qu'il s'agisse d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les Actions de la ou des Classe(s) concernée(s) comme Actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) Classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite

ci-dessus au premier paragraphe du présent Art. (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

Dans les mêmes circonstances telles que prévues dans cet Art., le Conseil d'Administration peut décider de réorganiser un Compartiment ou une Classe d'Actions par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments ou Classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus (et en plus, la publication contiendra une information sur les deux ou plusieurs nouveaux compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, la réorganisation d'un Compartiment ou d'une Classe d'Action au sein de la Société (par la voie d'une fusion ou division) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions et du ou des Compartiment(s). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par majorité simple des Actions présentes ou représentées.

**Art. 25. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 26. Distributions.** Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des Actionnaires de la (des) classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque Classe ou Classes d'Actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux Actionnaires seront effectués à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer des versements/paiements en nature de titres de sociétés de portefeuille avec le consentement des Actionnaires concernés. Tous versements/paiements en nature seront évalués dans un rapport établi par un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé désigné conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et, lorsque applicable, sur base d'un rapport d'évaluation établi par un évaluateur indépendant. Les coûts des rapports seront supportés par l'Investisseur concerné.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## **Titre V. Dispositions finales**

**Art. 27. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver une autre banque pour être dépositaire à la place du Dépositaire qui se retire et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le Conseil d'Administration peut mettre fin à la nomination du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour agir à sa place.

**Art. 28. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital minimum selon les cas.

L'émission de nouvelles Actions par la Société cesse à la date de publication de l'extrait de l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle la dissolution et liquidation de la Société est proposée.

**Art. 29. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments, sujets à la surveillance de l'autorité de surveillance concernée dans le meilleur intérêt des Actionnaires. La recette de liquidation de la Société, diminuée de tous les coûts de liquidation, va être distribuée par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions dans chaque Classe et Compartiment et en fonction de leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin du processus de liquidation vont être déposés, comme le prévoit la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse de Consignations au Luxembourg jusqu'à ce que la période fixée par les statuts soit écoulée.

**Art. 30. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières non spécifiées dans les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 15 mai 2009.

#### *Souscription et paiement*

Le capital social est souscrit comme suit:

VALARTIS BANK AG, prénommée, souscrit à trente et une (31) Actions sans valeur nominale, donnant lieu à un paiement total de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-). La preuve de ces paiements, pour un total de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), a été donnée au notaire soussigné.

#### *Rapports annuels*

Le Conseil d'Administration devra s'efforcer à s'assurer que les Actionnaires obtiennent un rapport annuel audité comprenant l'information de tous les investissements faits par la Société et les détails du rendement financier de la Société pour chaque année financière.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Dépenses*

Les dépenses qui seront supportés par la Société comme résultat de sa formation sont estimés à environ sept mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique*

Le comparant susmentionné représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en tant qu'Actionnaire unique de la Société conformément à l'Article 22 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

(1) Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour un terme de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 2013:

(i) Monsieur Gustav Stenbolt, VALARTIS BANK AG, Sihlstrasse 24, CH-8021 Zurich, Suisse;

(ii) Monsieur Jean-Paul Schaul, MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à r.l., 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(iii) Madame Sabine BÜCHEL, M.M. WARBURG - LuxInvest S.A., 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(2) Est élu comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires:

- ERNST&YOUNG S.A., avec son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg.

(3) Le siège social de la Société est établi au 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu par la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et domicile, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Den Abeele, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16264. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008001734/239/1769.

(070176420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

---

**Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.056.

Monsieur Henri Grethen, administrateur, démissionne de ses fonctions avec effet au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

G. Graas

Administrateur

Référence de publication: 2008001801/2136/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Eckmul, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.412.

Conseil d'administration

En date du 12 octobre 2007, le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social du 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000403/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

---

**Eurodyne, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juillet 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité:

- de nommer Monsieur Alain de Salaberry en tant que Président du Conseil d'Administration.
- de prendre acte de la décision de Monsieur Alain de Salaberry de ne plus agir en qualité d' Administrateur-Délégué de la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008001572/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Capivent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 54.461.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 janvier 2007*

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008001582/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04615. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**Corallia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 74.850.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002246/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08414. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.107.471,76.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 57.450.

—  
Die Gesellschaft wurde am 16. Dezember 1996 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 143 vom 24. März 1997.

Der Jahresabschluss zum 31. Januar 2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Unterschrift  
*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008002244/2998/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05431. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Ets Emile BAUM s à r l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange.  
R.C.S. Luxembourg B 15.110.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002247/3473/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05612. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 82.321.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

The company FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA (hereinafter referred to as FMC AG & CO. KGaA), a company duly organized under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1, representing the full amount of the corporate capital of USD 50,000.- (fifty thousand United States dollars) of FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III represented by 500 (five hundred) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each,

duly represented by Mr Nikolas Wienke, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 18th October 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned FMC AG & CO. KGaA is the sole member of FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - III (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on May 29, 2001, published in the official gazette *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, No. 1144, dated December 11, 2001, whose articles of association have been amended before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg-Limpertsberg, on July 26, 2006, published in the official gazette *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, No. 1936, dated October 14, 2006

The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of the last sentence of Article 12, 1st paragraph of the articles of association so as to reflect the change of the signatory powers of the managers to read as follows:

«The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions. The company will be represented judicially and extra judicially towards third parties by the joint signature of two managers or the single signature of anyone manager.»

2) Appointment of a new manager.

3) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - III has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolved to amend the last sentence of Article 12, 1st paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the change of the signatory powers of the managers to read as follows:

«The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions. The company will be represented judicially and extra judicially towards third parties by the joint signature of two managers or the single signature of anyone manager.»

*Second resolution*

The sole member resolved to appoint Dr. Andrea Stopper, born on the 19th of May 1961 in Arezzo, Italy, residing in CH-6928 Manno, 23 C, Cantonale, Switzerland, as new manager of the Company for an unlimited period of time.

*Costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty (950.-) Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:**

Im Jahre zwei tausend sieben am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns, Maître Martine Schaeffer, Notar, ansässig in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA (nachfolgend FMC AG & CO. KGaA), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von USD 50.000,- (fünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) von FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - III eingeteilt in 500 (fünf hundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 100,- (hundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) repräsentiert,

vertreten von Herrn Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,  
kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 18. Oktober 2007.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach ne varietur Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC AG & CO. KGaA ist Alleingesellschafterin der FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - III (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde von M<sup>e</sup> Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster vom 29. Mai 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1144 vom 11. Dezember 2001, deren Satzung vor Maître André Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Limpertsberg am 26. Juli 2006 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1936 vom 14. Oktober 2006.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Änderung von Artikel 12, Absatz 1, letzter Satz der Satzung, betreffend die Zeichnungsbefugnisse der Geschäftsführer wie folgt:

«Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Die Gesellschaft wird gerichtlich oder außergerichtlich gegenüber Dritten durch gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten.»

2) Ernennung eines neuen Geschäftsführers.

3) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - III, den folgenden Beschluss aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt, Artikel 12, Absatz 1, letzter Satz der Satzung zu ändern, betreffend die Zeichnungsbefugnisse der Geschäftsführer:

«Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Die Gesellschaft wird gerichtlich oder außergerichtlich gegenüber Dritten durch gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt, Dr. Andrea Stopper, geboren am 19. Mai 1961 in Arezzo, Italien, geschäftsansässig in CH-6928 Manno, 23 C, Cantonale, Schweiz, als neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

#### *Kosten, Bewertungen*

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr neunhundertfünfzig (950,-) Euro geschätzt.

Worüber die vorliegende Urkunde, am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

Nach Verlesung der Urkunde an den Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von diesen zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. Wienke, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33539. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008002585/5770/106.

(070174316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**SCF European Participations I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

—  
In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CS STRUCTURED CREDIT FUND, Ltd., a company having its registered office at Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its liquidator CREDIT SUISSE FUND ADMINISTRATION, Ltd.,

here represented by Mrs Joanna Sobczynski, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 12 November 2007.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting as the sole shareholder of SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A., a société anonyme, having had its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 66.859, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 October 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 January 1999, number 4. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 28 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 July 2000, number 543 (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from its previous address in Luxembourg to 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

*Second resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and Article 17 of the articles of incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to dissolve the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to appoint as liquidator Mr Paul Mousel, licencié en droit, born on 15 October 1953 in Luxembourg, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CS STRUCTURED CREDIT FUND, Ltd., une société ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Îles Caïmans, agissant par son liquidateur, CREDIT SUISSE FUND ADMINISTRATION, Ltd.,

ici représentée par Madame Joanna Sobczynski, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey en date du 12 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en tant que seul associé de SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I.S.A., une société anonyme, ayant eu son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.859, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 janvier 1999, numéro 4. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 juillet 2000, numéro 543 (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse à Luxembourg à 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 17 des statuts de la Société, l'actionnaire unique décide de dissoudre la Société.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Sobczynski, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC/2007/36550. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2008002577/7241/102.

(070173980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Hortulux-Fleurs s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial «Les Arcades».

R.C.S. Luxembourg B 19.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002272/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2007, réf. DSO-CL00193. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070173510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Meta-Agent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 74.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 décembre 2007.

M. Weinandy

Notaire

Référence de publication: 2008002264/238/12.

(070173562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Semantica Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 88.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 décembre 2007.

M. Weinandy

Notaire

Référence de publication: 2008002266/238/12.

(070173545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Waalfin Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 185.672.250,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.449.

Die Gesellschaft wurde am 16. Dezember 1996 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 143 vom 24. März 1997.

Der Jahresabschluss zum 31. Januar 2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008002243/2999/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05421. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Sokrat Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.548.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002242/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02239. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Borealis (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.217.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of November.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BOREALIS (LUXEMBOURG) S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions with registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B 108.217 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on May 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 993 on October 6, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the same notary André Schwachtgen on August 16, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1964 on October 19, 2006.

The meeting is presided by Miss Françoise Hübsch, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The shareholders are represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxy forms of the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- It appears from the attendance list prepared and certified by the Bureau that 62,902 (sixty-two thousand nine hundred and two) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 629,020.- (six hundred twenty-nine thousand and twenty euro) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II.- The agenda of the Meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
2. Amendment of the first sentence of article 4 of the articles of incorporation deed;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, and after due consideration, the Meeting passes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend the first sentence of article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Munsbach, in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BOREALIS (LUXEMBOURG) SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 108.217 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 993 du 6 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1964 du 19 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires sont représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur la liste de présence qui demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations représentant les actionnaires à l'Assemblée demeureront attachées au présent procès-verbal après avoir été signé par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Comme indiqué par la liste de présence, préparée et certifiée par le Bureau, 62.902 (soixante-deux mille neuf cent deux) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 629.020,- (six cent vingt-neuf mille vingt euros) sont représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant approuvé de délibérer après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires représentés à l'Assemblée, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte ainsi que les procurations, pour subir les formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
2. Modification de la première phrase de l'article 4 des Statuts;
3. Divers.

Après que l'Assemblée ait approuvé ce qui est dit ci-dessus, l'Assemblée, après examen, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 4 des Statuts comme suit:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, dans la municipalité de Schuttrange.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement six cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2007. Relation: GRE/2007/5321. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008002364/231/111.

(070174085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**UNM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 733.392.660,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.038.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Gérant*

Référence de publication: 2008002236/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03920. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**United Commonwealth Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 991.791.373,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.558.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Gérant*

Référence de publication: 2008002234/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03950. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**United BM (US) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 266.940.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008002233/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03974. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**United News Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.477.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2008002232/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03936. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Colibri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.516.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2008002235/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03980. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Roast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2008002231/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03953. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**GKF-Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.970.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002230/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02236. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.450.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1211 du 18 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008002223/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04722. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Nexusgrove Holdings Iceland Ehf., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.583.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2008002225/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03982. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Millicom Telecommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 64.899.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002221/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04738. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**C.F.P. S.A., Compagnie Financière Parthénon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 74.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES  
Signature

Référence de publication: 2008002219/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04762. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**La Cuisine de Pékin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 85, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 75.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour LA CUISINE DE PEKIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008001957/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.288.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN E.U.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008001953/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Lux Délices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 20, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 92.362.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour LUX DELICES SA

Signature

Référence de publication: 2008001955/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.099.

*Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2007*

1) Le nombre de gérants a été augmenté de 3 à 5.

2) L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Jean And, employé privé, né le 17 juillet à Adana (Turquie), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- M. Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et

- Mme Karen Zachary, employée privée, née le 4 mai 1964 à Belfast (Irlande du Nord) résidant professionnellement au 1 Knightsbridge Green, Londres, SW1X 7NE, Angleterre.

3) L'assemblée a accepté la démission avec effet immédiat de M. Enzo Guastaferrri.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit par:

M. Pascal Leclerc, M. Christophe Cahuzac, M. Jean And, M. Jean-Louis Camuzat et Mme Karen Zachary.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008001921/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Solum Bertrange I Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008001961/272/12.

(070172821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

**A.L.P.I. S.à r.l., Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 86.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour *AGENCE LUXEMBOURGEOISE DE PROTECTION INCENDIE SARL*

Signature

Référence de publication: 2008001959/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02806. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Pänlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 7, rue de l'Our.  
R.C.S. Luxembourg B 102.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour *PANLUX SARL*

Signature

Référence de publication: 2008001956/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02803. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 73.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour *FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOULET SA*

Signature

Référence de publication: 2008001951/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02800. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

---

**Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008001966/272/12.

(070172748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

---

**International Fire Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

*Pour INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008001950/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070173666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**AP Genie Civil & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger.

R.C.S. Luxembourg B 121.984.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

*Pour AP GENIE CIVIL & CONSULTING SARL*

Signature

Référence de publication: 2008001972/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070173691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Bijouterie Hopp Anne s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008001948/6855/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03987. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070173659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Eldfell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.477.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008001939/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02811. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070173741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.